

FLASH POLITIQUE

Elèves non résidents, l'Apel reste extrêmement vigilante.

Depuis plusieurs années, l'Enseignement catholique et les Apel ont joint leurs efforts pour obtenir un financement de la scolarité des élèves non résidents (élèves scolarisés dans une commune différente de leur commune de résidence). En 2004, l'article 89 de la loi Libertés et responsabilités locales, confirmé un an plus tard par une circulaire d'application, nous avait donné satisfaction. Dès lors, une bataille juridique nous a opposés à de nombreux maires, principalement ruraux, qui n'ont jamais accepté de devoir financer une autre école que l'école publique de leur village. De bataille juridique devant le Conseil d'Etat, en bataille politique devant le Parlement pour repousser plusieurs propositions d'abrogation, nous n'avons cessé de faire front durant 4 ans.

Malheureusement, malgré nos efforts, la situation n'a que très peu évolué et rares sont établissements scolarisant un nombre important d'élèves non résidents à avoir vu leur financement augmenter. Pire, cette situation conflictuelle a des répercussions négatives sur les négociations des forfaits communaux dans leur globalité.

Dans ce contexte, des parlementaires ont pris l'initiative d'une proposition de loi visant à remplacer l'article 89. Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique en a pris acte.

L'idée de ces parlementaires est de supprimer le principe d'un financement systématique de tous les élèves non résidents. Le nouveau texte proposé, moins favorable pour l'Enseignement catholique mais respectant mieux une parité de traitement entre écoles privées et publiques selon leurs auteurs, serait alors définitivement accepté par tous les maires et la réévaluation du montant des forfaits serait également facilitée.

Bien sûr, l'Apel reste extrêmement vigilante pendant ces discussions. Le Bureau national a reçu Eric de Labarre le 15 novembre pour débattre de la situation résultant de la proposition de modification de l'article 89. Puis, Béatrice Barraud et Dominique Dhooge ont rencontré successivement en fin de semaine dernière Jean-Claude Carle, sénateur UMP de Savoie, qui est à l'origine de la nouvelle proposition de loi et Xavier Darcos, Ministre de l'Education nationale.

Nous devons à la fois défendre au mieux l'intérêt des familles, en rappelant les mesures nécessaires pour rendre possible la liberté de choix, tout en étant pragmatiques et en tenant compte des réalités politiques. Enfin, les partenaires concernés au sein de l'Enseignement catholique doivent rester unis.

Dans ce contexte délicat, nous vous demandons de ne pas prendre d'initiatives isolées qui pourraient mettre « le feu aux poudres » car bien entendu il n'est ni de notre volonté, ni de notre intérêt de rallumer une quelconque guerre scolaire.

Merci également de prendre contact avec Nathalie Cardeilhac (06 63 08 41 30) si vous êtes sollicités par la presse régionale.

Nous vous adressons en fichier joint, pour votre information, l'article paru en première page du Figaro de ce jour. [Voir la zone article de référence.](#)